



Travail a temps partiel et licenciement économique

Par **jpr06**, le **20/10/2015** à **17:10**

mon employeur ferme son cabinet médical le 31 décembre 2015 pour départ en retraite anticipé.il ne veux pas passer mon contrat de travail de 20h semaine à 24h.Il ne veux pas mettre en conformité son cabinet pour les personnes à mobilités réduites.il ma convoqué à un entretien préalable et ne m'a pas remis le CSP rempli.que dois je faire. a-t-il le droit? Merci

Par **P.M.**, le **20/10/2015** à **17:58**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'entretien préalable a eu lieu dans le cadre s'un licenciement économique car dans ce cas et si le CSP ne vous a pas été proposé, il faudrait vous rapprocher de Pôle Emploi pour que ce soit l'organisme qui comble cette lacune...